YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 2001 - 410

OBJET : Convention de prestations relative à des opérations de reconnaissance de sols préliminaires sur le projet de couverture de deux terrains de tennis aux Tournelles à Yerres, conclue avec la société SOL PROGRES

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122 – 22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des opérations de reconnaissance de sols préliminaires sur le projet de couverture de deux terrains de tennis aux Tournelles à Yerres et d'établir un rapport technique relatif à l'état desdits sols,

CONSIDERANT que la proposition de la société SOL PROGRES correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer une convention de prestations relative auxdites opérations de reconnaissance de sols préliminaires, avec la société SOL PROGRES sise 2 rue Louis-Gousson – BP 154, 78515 RAMBOUILLET Cedex,

DIT que les honoraires sont fixés à 3 079, 47 € H.T soit 3 683, 05 € T.T.C.

Fait à YERRES, le 19 décembre 2001

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

RECU LE
28 DEC. 2001

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE